



Licenciement/Femme enceinte

Par **Judyta**, le **27/04/2009** à **20:10**

Bonjour,

Je vous écris parce que j'aurai besoin de l'aide concernant mon licenciement.

En effet depuis 2 ans, mon employeur me payé en chèque emploi service donc j'étais déclarée cependant il n'avait jamais rédigé un contrat. (alors que j'ai fais des recherches sur le site de chèque emploi service et puisque je travaillais plus que 2h par semaine normalement il devait en rédigé un).

Depuis 4 mars je suis en arrêt maladie car je suis enceinte. Il en a été informé depuis mois de janvier 2009 lorsque ma grossesse a été déclarée par mon médecin.

Le 24 avril j'ai reçu une lettre de sa part que j'étais licencié.

Et que je devais le contacter pour récupérer le chèque des 2 mois de préavis.

Je ne sais pas ce que je peux faire puisque je ne connais pas très bien quels sont mes droits.

Pourriez vous m'aider pour savoir vers qui je dois me tourner?

Merci de votre aide.

Par **soledad**, le **27/05/2009** à **16:29**

salut por que ton patron te licencie il fo kil te convoque prealablement par un courrier avec accuser de reception

dautre part une femme enceinte ne peut pas etre licencier sauf pour faute grave et non lier a ton eta de grossesse.de plus ta droit a un pre a vis va voir linspection du travail et renseigne toi ils pourron t'aider de plus il fo exiger de ton patron un contrat de travail voila jesper ke ten sais un peut plus